

Arrêté n°SAGJ-26-004**Portant sur la recevabilité des candidatures – renouvellement partiel des membres du conseil d'institut de l'IUT du Mans (scrutin du 27 janvier 2026)****RECEVABILITE DES CANDIDATURES****RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL D'INSTITUT DE
L'IUT DU MANS****SCRUTIN DU 27 JANVIER 2026**

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L.719-1 et L.719-2, L713-3 et D719-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-25-170 du 12 décembre 2025 portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres du conseil d'institut de l'IUT du Mans ;
- Vu** les statuts de l'IUT du Mans modifiés et approuvés par le conseil d'institut de l'IUT du Mans le 7 novembre 2023 et par le conseil d'administration de l'université du Mans réuni en séance le 9 novembre 2023 ;
- Vu** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Arrêté n°SAGJ-26-004**Portant sur la recevabilité des candidatures – renouvellement partiel des membres du conseil d’institut de l’IUT du Mans (scrutin du 27 janvier 2026)****LA PRESIDENTE DE L’UNIVERSITE****ARRETE****ARTICLE 1 – CANDIDATURES DECLAREES RECEVABLES**

L’arrêté SAGJ-25-170 du 12 décembre 2025, susvisé, portant sur l’organisation du renouvellement partiel des membres du conseil d’institut de l’institut universitaire de technologie du Mans (ci-après dénommé « IUT du Mans »), avait fixé la date limite de dépôt des candidatures au mardi 13 janvier, 16h00.

Sont déclarées recevables pour ce scrutin les candidatures ci-après présentées :

Collège des usagers (4 sièges de titulaire et 4 sièges de suppléant)

LISTE DE CANDIDATURES
TEAM GEA
LERET Léna
GEAY Estéban
LLORCA Filippine
LEFEVRE Axel
SIMON Bérénice

ARTICLE 2 – CANDIDATURES DECLAREES IRRECEVABLES

Aucune candidature n’a été déclarée irrecevable dans le cadre de ce scrutin.

ARTICLE 3 – EXECUTION

Le directeur administratif de l’IUT du Mans est chargé de l’exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 – PUBLICATION

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l’université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Organisation et fonctionnement », « Elections dans les composantes » et affiché au sein des locaux de l’IUT du Mans.

Delphine LETORT

